

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Didier FENEON - Patrice MAILY– Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents : Jean-Marc DURY

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : lundi 8 novembre 2021

Date d'affichage : mardi 9 novembre 2021

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 15 octobre 2021, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Acceptation d'un fonds de concours de la communauté de communes Le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2021 :

La commune de Saint Julien de Civry a sollicité l'obtention d'un Fonds de concours auprès de la Communauté de communes le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2021 par courrier en date du 18 juin 2021 pour son projet de création d'une véranda pour agrandir la capacité d'accueil du restaurant situé au centre du bourg du village.

La Communauté de communes a accepté le versement de ce fonds de concours par délibération n° 2021-119 e date du 27 septembre 2021 pour un montant de 3 619 €.

10 voix pour

2/ Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la micro crèche communautaire est installée géographiquement sur l territoire de la commune. Il rappelle également que lors des discussions qui ont précédé le transfert de compétence de la petite enfance à la Communauté de Communes du Canton de Charolles, il avait été convenu que la Commune de Saint Julien de Civry apporterait sa contribution financière aux dépenses d'entretien de la micro crèche.

A ce titre la Communauté de Communes du Charolais a supporté pour l'année 2021 des dépenses de personne relatives à l'entretien des locaux de la micro crèche pour un montant de 4 327.08 euros représentant 229 heure complémentaires de travail. Le conseil approuve la prise en charge de ce montant par notre commune et donne son accord pour le rembourser à la CCGC.

10 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-novembre :

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal



Les locataires n'ont pas reçu dans les délais leurs loyers d'octobre 2021 suite à un problème technique de l'imprimerie en lien avec la trésorerie. La trésorerie de Charolles nous a informés d'une reprise des impressions le 2 novembre.

2/ Réflexion des Projets pour l'année 2022 :

Didier ROUX demande de réfléchir pour le budget 2022 sur les projets potentiels :

- Appartement au-dessus de la mairie
- Toilettes
- Véranda
- Murs de l'église (« couvertines » face maison Braillon)
- Plantations arbres
- Vitraux
- Site internet
- Murs du cimetière
- Broyeur accotement

3/ Bus communal :

Le bus actuel a été acheté en septembre 2010 pour un coût HT de 24 200 €. Il est envisagé de le remplacer pour la rentrée de septembre 2022.

4/ Bulletin municipal 2021 :

Des devis ont été demandés pour la mise en page du bulletin et son impression. Le devis de Neuville est retenu pour un montant TTC de 1700 €.

Il est rappelé aux associations de faire passer leurs articles avant fin novembre.

5/ Décorations de fin d'année :

La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 4 décembre à 9h00.

La commande de sapins a été faite auprès du Château de Cypierre pour un montant de 453.75 € TTC. Didier FENEON ira les chercher le jeudi 25 novembre.

6/ Vœux du maire :

La date retenue est le samedi 8 janvier 2022 à 20h 00 à la salle paroissiale.

7/ Ecole : impression en réseau :

Valérie PILLOUX et Didier ROUX ont rencontré ITD System et d'autres partenaires pour trouver une solution aux impressions en réseau à partir des PC portables.

Le conseil donne son accord pour engager les dépenses suivantes : Mise à jour du réseau internet par ITD pour 618 € et achat d'un copieur multifonction pour 2 910 € garanti 5 ans.

8/ Amendes de Police :

Dans le cadre des amendes de police, la commune avait fait une demande pour la mise en place de l'adressage. La somme allouée est de 3 319 € (31.83 % du coût total HT).

9/ Toilettes Place Bernard Thévenet :

Le point sera repris à un prochain conseil car il manque des éléments.

10/ PLUI :

La première réunion pour les élus de la commune aura lieu le lundi 20 décembre à 10 h 00 à la mairie.

11/ Compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais :

Le mardi 19 octobre à Marcigny avait lieu la réunion du syndicat des Eaux du Brionnais. Armand BRIGAUD fait le compte rendu.



12/ Compte rendu du Sydesl :

Serge BERTILLOT a assisté à l'AG et en fait le compte rendu, chiffres à l'appui.

13/ Plan de la commune :

Un devis a été demandé pour avoir un plan général de la commune sur un panneau pvc avec les noms des rues, la signalisation des bornes à incendie et un zoom du centre bourg. Ce panneau sera affiché à la mairie
Le devis s'élève à 1 610 € HT (tva récupérable).

16/: PIMM'S

Lors du dernier conseil municipal, les membres du conseil ont donné leur accord pour adhérer au PIMM'S qui pourra fournir du personnel formé pour remplacer l'agent postal pendant ses congés annuels ou absence pour maladie.

Une convention sera signée à chaque période de remplacement pour un coût horaire de 20 €. La charge à l'année serait de l'ordre de 1 600 €.

Questions diverses :

1/ Véranda au bar-restaurant :

Le maçon a commencé la dalle le vendredi 12 novembre 2021.

2/ Local loué par Joëlle SAMPAIX pour son atelier cuir :

Joëlle le laisse à compter du 1^{er} décembre 2021. Une personne s'est fait connaître à la mairie pour acheter le local. Une estimation sera demandée auprès du notaire.

3/ Gestion des déchets :

Patrice MAILLY s'est rendu le lundi 8 novembre à Digoin pour une réunion organisée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais. Il présente un résumé de cette réunion.

4/ Les Amis de la Médiagora :

Joëlle SAMPAIX présente le bilan de l'association suite à l'Assemblée Générale du samedi 6 novembre.

5/ Demande de B-Side Company :

Une demande a été faite à la commune pour cofinancer un dossier de subvention auprès du Département de Saône et Loire pour la création d'un nouveau spectacle. Le conseil municipal s'engage à donner 200 euros pour ce projet

La séance ordinaire du vendredi 12 novembre 2021 est levée à 23 H 55.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:
Vendredi 10 décembre 2021 à 20h30

